

Règlement intérieur

pour répétitions de groupes et projets occasionnels

Groupe constitué	Projets occasionnels
Adhésion annuelle 20 euros par musicien	Adhésion temporaire
Carte de répétition (5 séances de 3h00) 40 euros pour le groupe	Sur Devis

Les salles sont mises à disposition dans un état de rangement et de propreté optimum.

Le matériel mis à disposition est en état de parfait fonctionnement
AME ne pourra en aucun cas être tenu responsable du matériel apporté par le groupe

Les cartes de répétition sont à retirer au Secrétariat d'AME ou de l'Adecuma

Ces cartes sont nominatives mais le nom de chaque membre du groupe doit y apparaître

Les adhésions annuelles (ou temporaires) sont à retirer uniquement au Secrétariat d'AME

Les dates et heures de répétitions ne sont validées qu'avec l'utilisation du logiciel de réservations en ligne mis à disposition sur internet

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux

Les créneaux horaires disponibles sont :

Du lundi au vendredi de 15h00 à 21h00

Le samedi et le dimanche de 12h00 à 18h00

Les cartes d'adhésion et de répétition sont valables du 1er Octobre de l'année en cours jusqu'au 30 septembre de l'année suivante.

Chaque répétition dure 3 heures. Elle comprend l'installation et le rangement du matériel.

La salle doit être restituée en bon état, ainsi que le matériel emprunté.

AME se réserve le droit de résilier un groupe si ce dernier venait à ne pas respecter ce règlement et à nuire au bon fonctionnement de l'association.

De plus, il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'arrêt volontaire ou de renvoi du groupe.